

ETHIQUE



Définition:

« L'éthique est très étrangère au langage de la Loi. Qu'est-ce qui fait la différence entre la morale et l'éthique ? Alors que la morale se formule dans des codes, dans des règles abstraites, l'éthique <u>décrit la manière dont on se réfère à ces règles.</u> Se construire soi-même dans le rapport à des règles, c'est précisément cela qui constitue l'éthique. Dans ce que l'on appelle éthique, il y a la recherche d'une construction de soi-même. »¹

Explication donnée par la Haute Autorité de Santé :

« Les personnes accompagnées sont susceptibles d'avoir <u>des difficultés pour</u> <u>s'exprimer</u> et faire valoir leurs attentes ou leurs droits, logiques professionnelles et contraintes institutionnelles peuvent prendre le pas sur la prise en compte prioritaire de ces personnes en tant que sujets et citoyens. La vigilance s'impose donc afin de contrebalancer ces logiques et de permettre aux intéressés d'occuper toute la place qui leur revient en évitant 2 écueils :

- Une <u>attitude démagogique</u> qui ne tient pas compte des difficultés éventuelles de conceptualisation et de communication et entraîne la prise en otage de la personne;
- Une <u>attitude disqualifiante</u> qui peut amener les professionnels à se substituer à cette dernière puisqu'ils « la connaissent bien »².

L'apport de la réflexion éthique³:

La réflexion éthique permet de favoriser un processus de décision <u>argumenté</u>, <u>collégial</u>, <u>respectueux</u> de la personne malade et de prendre des décisions les plus justes possibles.

Elle donne <u>du sens aux pratiques</u>. Une évaluation a posteriori dans le cadre de retours d'expériences contribue à l'acquisition d'une culture partagée de la réflexion éthique.

³ PLAN MALADIES NEURO-DEGENERATIVES 2014-2019, page 77.





¹ François EWALD : « L'éthique, un espace de débat », revue hospitalière de France N° 1, janvier-février, 2001, pages 27 et 28.

² ANEMS, Recommandations de bonnes pratiques professionnelles. « Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ». Juin 2010, page 6.

REFERENTIEL DES DROITS ET LIBERTES V.2024



Elle renforce les relations de confiance entre les différents acteurs. Elle contribue par ailleurs à renforcer les relations entre les partenaires en formalisant les principes et lignes de conduite de l'accompagnement des personnes fragiles ou vulnérables.

Les bases essentielles :

Le choix éthique est <u>consensuel</u>. C'est le <u>moins mauvais compromis</u> et l'analyse est poursuivie. Les valeurs prises en compte sont <u>les valeurs</u> <u>culturelles et les valeurs sociales</u> du patient, <u>les connaissances juridiques et déontologiques</u> du problème.⁴

<u>Dans l'établissement</u>:

- Un <u>« Comité bientraitance et éthique » est en place</u>, également dénommé « Comité de questionnement éthique » ;
- La <u>dimension éthique</u> est introduite dans l'élaboration du projet d'établissement ;
- La réflexion et l'action <u>éthique renforcent les relations de confiance</u> entre les différents acteurs ;
- Une attention particulière est portée pour éviter ou diminuer le poids des « contraintes institutionnelles »⁵;
- Une différence claire est opérée entre éthique, déontologie et morale.

⁵ ANEMS, Recommandations de bonnes pratiques professionnelles. « Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ». Juin 2010, page 6.





⁴ Patrick METAIS, Marie-Pierre PANCRAZI : « Ethique et qualité des soins en gériatrie », Soins-Gérontologie n°42, juillet/août 2003.